



RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2009-2012

entre

la République et canton de Genève

ci-après l'Etat de Genève

la Ville de Genève

ci-après la Ville

et la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande

ci-après la FOSR

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
2. EVALUATION	4
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de la FOSR et le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	5
2.3.1. Réalisation des engagements de la FOSR	5
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	7
2.3.3. Bilans financiers et comptables	7
2.4. Réalisation des objectifs de la FOSR	10
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	17
ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD	18
ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES	21

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 26 juin 2008, la Ville, l'Etat de Genève et la FOSR ont signé une convention de subventionnement pour la période 2009-2012.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2012. Conformément à l'article 23 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les 8 premiers mois de l'année 2009, les saisons 2009-2010 et 2010-2011, ainsi que sur les éléments déjà connus des saisons 2011-2012 et 2012-2013.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants des signataires de la convention, qui n'ont pas fait appel à une instance d'évaluation externe.

Les représentants de la Ville, de l'Etat de Genève et de la FOSR se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville, l'Etat de Genève et le projet artistique de la FOSR, les charges financières liées à la gestion de l'orchestre, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la FOSR. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de la FOSR et le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève

La convention confirme que le projet culturel de la FOSR (article 5) et les activités de l'orchestre (annexes 1 et 2) correspondent à la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 6). Atteint

Le projet artistique et culturel de la FOSR mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 21). Atteint
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Les personnes qui siègent au Conseil de fondation sont informées en priorité. La FOSR veillera dorénavant à informer également les personnes de contact de la convention et à leur envoyer systématiquement une copie des accords signés avec d'autres partenaires.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville, l'Etat de Genève et la FOSR entretiennent de bons contacts et sont satisfaits de la qualité de leur collaboration.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 15 novembre, la FOSR fournit à la Ville et à l'Etat de Genève :

- ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et à l'Etat de Genève au plus tard le 31 décembre.

(art. 9)

La FOSR veillera dorénavant à joindre le tableau de bord de la convention au rapport d'activités annuel.

Le 31 octobre 2011 au plus tard, la FOSR fournira à la Ville et à l'Etat de Genève un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2013-2016) (art. 8).

Le plan financier 2013-2016 a été remis dans les délais, le 25 octobre 2011.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de la FOSR, de la Ville et de l'Etat de Genève. Les engagements de la FOSR en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements de la FOSR

La FOSR s'engage à être la bénéficiaire directe de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Conformément à l'article 8 de la LIAF (D1 11), la FOSR s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et de l'Etat de Genève (art. 7).

La FOSR bénéficie du soutien de nombreux mécènes et donateurs, parmi lesquels les plus fidèles sont Credit Suisse (depuis 20 ans), les fondations Wildsord et Leenards (depuis 15 ans) et les SIG (depuis 10 ans).

Les donateurs de l'association des Amis de l'OSR sont également nombreux et leur soutien ne fléchit pas.

Mentionner le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur tout document promotionnel produit par la FOSR. Atteint

Les armoiries de la Ville et de l'Etat de Genève doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 10).

La mention du soutien de la Ville et de l'Etat de Genève figure sur les documents promotionnels produits par la FOSR et sur son site Internet.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 11). Atteint

La FOSR observe les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel.

Une convention avec le personnel administratif et technique est en train d'être négociée.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 12). Atteint

La FOSR a mis en place son système de contrôle interne en 2008 et elle le met à jour chaque année.

Chaque collaborateur a un cahier des charges précis et détaillé.

S'engager à : Atteint

- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;
 - ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;
 - constituer les archives historiques;
 - conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.
- (art. 13)

La FOSR a un local spécifique pour les archives à Carouge. Les documents récents se trouvent dans les locaux de la place du Cirque et les archives artistiques sont remises au service des Archives de la Ville. Les archives sonores sont en cours de numérisation, en partenariat avec la RTS et avec le soutien de la Loterie romande. Elles seront également mises à disposition sur Internet.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Atteint

Respecter les principes du développement durable.
(art. 14)

La FOSR utilise des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement et respecte les principes du développement durable.

Elle envoie les PV des séances du Bureau et du Conseil de fondation par courriel, ainsi que les fiches de salaire.

Pour l'électricité, la FOSR a souscrit à l'offre SIG Vitale Vert.

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

La FOSR est autonome quant aux choix de sa programmation artistique, dans le cadre des subventions qui lui sont allouées et en conformité avec l'annexe 1. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix artistiques et de programmation (art. 15).

Atteint

Les collectivités publiques ne sont pas intervenues dans les choix artistiques et de programmation, y compris pour les concerts Ville.

La Ville s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 38'000'000 F pour les quatre ans, soit un montant annuel de 9'500'000 F de 2009 à 2012.

Atteint

L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 37'000'000 F pour les quatre ans, soit un montant de 8'500'000 F en 2009 et un montant annuel de 9'500'000 F de 2010 à 2012.

(art. 16)

La Ville et l'Etat de Genève ont versé les subventions mentionnées dans la convention.

Les contributions de la Ville et de l'Etat de Genève sont versées mensuellement. Le dernier versement est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités du dernier exercice écoulé. (art. 18)

Atteint

Les versements ont suivi le rythme convenu dans la convention.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les deux collectivités publiques à la FOSR et doit figurer dans ses comptes (art. 17).

Atteint

La FOSR fait figurer la valeur de tous les apports en nature dans ses comptes.

A l'échéance de la convention, la FOSR conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. La FOSR assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 20).

Sera évalué au terme de l'exercice 2012/2013

La FOSR a comptabilisé les excédents conformément à l'article 20 de la convention. Etant donné le changement de la date de clôture, passée au 31 août à partir de 2009, il a été convenu que le calcul de la part restituable dans le cadre de la convention serait effectué au terme de l'exercice 2012/2013.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention, les budgets actualisés et les comptes figure à l'annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

PRODUITS

Subventions en nature

La FOSR bénéficie chaque année de subventions en nature de la Ville de Genève.

Il s'agit :

- des locaux pour la bibliothèque musicale au Grütli ;
- de la gratuité du Victoria Hall pour le concert ONU ;
- de la gratuité de l'affichage.

Subventions autres

Le versement de la taxe de récupération du CO2 n'était pas prévu dans les budgets.

Recettes

En 2010-2011, il y a des recettes supplémentaires importantes car l'OSR a joué pour les ballets du Bolshoi à Lausanne (cachet de CHF 150'000) et a été invité au Septembre musical à Montreux (cachet de CHF 108'000).

Contributions et dons

Dès l'exercice 2010/2011, le don de CHF 500'000 octroyé par la Fondation Hans Wilsdorf et destiné aux activités d'exploitation est transformé en garantie de déficit.

Autres recettes

Il s'agit de :

- Programmes de concerts : publicité et vente
- Récupération de frais administratifs (tva, commission de perception, affacturage, etc.)
- Location d'instruments et de matériel
- Fonds de développement

Un don octroyé par la Fondation Hans Wilsdorf est destiné à améliorer la qualité artistique. Une première action a été entreprise à partir de l'exercice 2010-2011 : augmenter le salaire d'entrée des nouveaux musiciens, afin d'améliorer l'attractivité des concours de recrutement. Ce don est également versé sous forme de garantie de déficit.

CHARGES

Frais de personnel

Les salaires ont été indexés de la manière suivante :

Au 01.01.2009 :	1.5 %
Au 01.09.2010 :	1.5 %
Au 01.09.2011 :	1.5 %

Le budget 2012-2013 prévoit une indexation de 1.5% au 01.09.2012.

À partir de la saison 2010 – 2011, les salaires d'entrée des nouveaux musiciens ont été revalorisés (salaires de base plus élevés, système de progression par annuités moins

important, pour arriver à un salaire final identique). Ce coût supplémentaire est financé par un don spécial mentionné comme « fonds de développement » dans les produits.

L'écart important en 2009-2010 est justifié par le fait que l'effectif moyen des musiciens fixes était de 107 contre 112 dans le plan financier.

Frais de fonctionnement

Les frais d'entretien du piano sont importants, mais ils sont compensés par des produits de locations supérieurs présentés dans la rubrique « autres recettes ».

Investissements de remplacement (hors fonds d'amortissement présenté séparément) :

2009 – 8 mois :	CHF 74'000 dont 1 contrebasse (CHF 43'000)
2009 – 2010 :	CHF 212'000 dont 1 contrebasse et 1 jeu de timbales (CHF 93'000)
2010 – 2011 :	CHF 142'000 dont 1 jeu de timbales

Frais de concert

2009 – 8 mois :	Report de charges
2012-2013 :	Pas de chœur

HORS EXPLOITATION

Chaque année, la Fondation Hans Wilsdorf octroie un don de CHF 500'000 destiné aux activités de rayonnement que sont les déplacements hors Suisse romande et les enregistrements audio et vidéo.

Les résultats dépendent des opportunités de déplacements à l'étranger et d'enregistrements discographiques.

2.4. Réalisation des objectifs de la FOSR

Les objectifs et les activités de la FOSR sont décrits dans la convention de subventionnement (à l'article 5 et à l'annexe 1). Les indicateurs commentés ci-dessous ont été définis par la Ville, l'Etat de Genève et la FOSR. Ils figurent à l'annexe 6 de la convention.

La FOSR fonde son projet artistique et culturel sur l'objectif central consistant à figurer parmi les dix meilleures formations européennes. Pour atteindre cet objectif, la FOSR souhaite mettre l'accent sur :

1) Le niveau technique de l'Orchestre

Indicateur :

- Nombre de services effectifs (y.c. concerts non mentionnés dans la convention), comparé au nombre de services prévus par la convention.

2008/2009 : 452 services

2009/2010 : 453 services

2010/2011 : 441 services

(sans les services pour concours d'orchestre)

Le nombre d'abonnés à Genève n'a cessé d'augmenter. La valeur cible indiquée dans la convention est de 3'485 (avec la série Mosaïque). Le nombre d'abonnés pour la saison 2008/2009 est de 3'407 avec Mosaïque et 2'997 sans Mosaïque. En 2009/2010 et 2010/2011, le nombre d'abonnés est moins élevé que la valeur cible, mais il est en réalité supérieur du fait qu'il y a une série en moins.

Le taux de fréquentation des séries d'abonnement (Symphonie, Répertoire, Grands Classiques) à Genève pour la saison 2010/2011 était de 96.50 %.

La FOSR a pris la décision de modifier la structure de sa programmation dès la saison 2010/2011 et de ne plus programmer de concerts d'abonnement pendant les périodes lyriques. Cette décision s'inscrit dans la stratégie de la FOSR qui vise à augmenter le niveau de chaque prestation (concerts symphoniques et lyriques). De ce fait, la FOSR s'était engagée à réduire le nombre de services symphoniques à la condition que le Grand Théâtre agisse de même. Le nombre de services a donc diminué pour l'activité des concerts par abonnement en 2009/2010 (arrêt de la série Mosaïque). Le nombre de services a diminué en 2010/2011 par rapport à 2009/2010 car il y a plus de reprises de programmes.

En 2008/2009, il y avait 23 concerts d'abonnement à Genève. Depuis la saison 2009/2010, il y en a 20.

Le tableau ci-après compare le nombre de services pour chaque prestation prévue dans la convention avec le nombre de services réalisé durant chaque saison.

Indicateurs d'activité	Valeurs cibles de la convention (services)	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	les services permettant d'assurer les saisons du Grand Théâtre de Genève	2009-2010 : 155 2010-2011 et suivantes : 145	131	162
au moins 16 concerts par abonnements donnés à Genève	120	115	92	87
des tournées ou des échanges en Suisse ou à l'étranger	28	65	47	42
des activités d'enregistrement	16	25	26	26
deux concerts du dimanche en saison d'hiver (en principe en plein effectif)	10	5	3	4
un concert sérénade d'été en plein effectif ou deux en moyen effectif	6	0	0	0
un concert annuel en l'honneur de la journée des Nations Unies, le 24 octobre (plein effectif)	2	4	6	1
une participation à la fête de la musique	1	3	1	4
éventuellement un concert spécial à caractère événementiel (plein effectif)	5	19	6	4
le concert final du Concours de Genève	5	5	5	5
des activités d'insertion professionnelle, des collaborations avec le Conservatoire, des activités pour les jeunes parmi lesquelles figurent huit à douze "concerts jeunes" avec trois programmes différents	20	30	35	32

Grand Théâtre : les valeurs cibles indiquées dans la convention se basent sur des modèles différents. Seul le nombre de services dus au Grand Théâtre est un nombre maximum, fixé par la convention qui lie la FOSR au Grand Théâtre. Le dépassement du nombre de services provient du mode de calcul. Les pré-générales et générales de théâtre sont comptées comme service double pour la FOSR alors qu'elles sont comptées en service simple par le Grand Théâtre. Pour cette ligne, c'est le Grand Théâtre qui décide du nombre de services par saison avec la limite fixée par l'accord entre les deux Fondations. On peut considérer l'objectif comme atteint.

Concerts par abonnements : le nombre de 16 a été fixé par la FOSR en accord avec la Ville et l'Etat de Genève, en partant du principe qu'il s'agit du minimum de concerts d'abonnements qui doivent être donnés par saison à Genève. Si le nombre de services est inférieur à la valeur cible, le nombre de concerts lui est supérieur, donc l'orchestre remplit sa mission. En fait, les concerts sont doublés voir triplés, ce qui fait que le nombre de services de répétitions a diminué.

Tournées : le nombre de tournées de la saison 2008/2009 est plus élevé que celui des autres saisons, car l'OSR a beaucoup tourné à l'occasion de ses 90 ans.

Concerts du dimanche et concerts sérénade d'été : contrairement à ce qui était prévu dans la convention, la Ville n'a pas fait appel à l'OSR pour les concerts sérénade d'été, principalement pour des questions de coûts. En effet, lorsqu'elle fait appel à l'OSR, la Ville doit payer les cachets des solistes et du chef, ce qui diminue fortement le budget disponible pour les autres concerts sérénade d'été. Pour les mêmes raisons, la Ville n'a fait appel à l'OSR que pour un concert du dimanche par saison au lieu des deux prévus dans la convention.

ONU : le concert de l'ONU est en principe une reprise des concerts d'abonnements, ce qui explique le petit nombre de services. Il arrive parfois que l'OSR monte un concert spécifique selon ses propres activités, auquel cas le nombre de services est supérieur.

Fête de la musique : il s'agit de reprises de concerts, sauf en 2010/2011 où le programme était spécifique (essai Domingo Hindoyan). Dans la prochaine convention, compte tenu de la politique de la FOSR en matière d'invitations de chefs, le nombre de services devrait augmenter pour monter chaque année un programme spécifique.

Concert « spécial » : le nombre de services dépend des demandes. En 2008/2009, le nombre de services était élevé en raison du 90^e anniversaire de l'OSR.

Concours de Genève : le nombre de services est conforme à la convention.

Activités jeunes : le nombre de concerts est fixé en fonction des demandes du DIP par rapport aux programmes. Il y a eu plus de demandes du côté du CO, raison pour laquelle le nombre de concerts a augmenté.

2) Une programmation lisible et attractive, la qualité des artistes

Indicateurs :

- Répartition des œuvres par période (sur les séries d'abonnement).

2008/2009

Symphonie : 1 programme sur 8 contient de la musique protégée¹

Répertoire : 4 programmes sur 8 contiennent de la musique protégée

Grands Classiques : 3 programmes sur 4 contiennent de la musique protégée

Symphonie :

XVIII^e siècle : 40 %

XIX^e siècle : 30 %

XX^e siècle : 25 %

XXI^e siècle : 5 %

Répertoire :

XVIII^e siècle : 30 %

XIX^e siècle : 35 %

XX^e siècle : 30 %

XXI^e siècle : 5 %

Grands Classiques :

XXVIII^e siècle : 0%

XIX^e siècle : 50 %

¹ La musique est dite « protégée » lorsqu'elle est soumise aux droits d'auteur, c'est-à-dire durant 70 ans après le décès de son compositeur.

XXe siècle : 50 %
XXIe siècle : 0 %

Mosaïque : 3 programmes sur 3 contiennent de la musique protégée
Prélude : 2 concerts sur 3 contiennent de la musique protégée

2009/2010

Symphonie : 3 programmes sur 8 contiennent de la musique protégée
Répertoire : 4 programmes sur 8 contiennent de la musique protégée
Grands Classiques : 1 programme sur 4 contient de la musique protégée

Symphonie :
XVIIIe siècle : 0 %
XIXe siècle : 60 %
XXe siècle : 40 %
XXIe siècle : 0 %

Répertoire :
XVIIIe siècle : 0 %
XIXe siècle : 12 %
XXe siècle : 70 %
XXIe siècle : 18 %

Grands Classiques :
XVIIIe siècle : 0 %
XIXe siècle : 50 %
XXe siècle : 50 %
XXIe siècle : 0 %

Mosaïque : série supprimée en 2009/2010
Prélude : 2 concerts sur 5 contiennent de la musique protégée

2010/2011

Symphonie : 5 programmes sur 8 contiennent de la musique protégée
Répertoire : 4 programmes sur 8 contiennent de la musique protégée
Grands Classiques : 1 programme sur 4 contient de la musique protégée

Symphonie :
XVIIIe siècle : 12 %
XIXe siècle : 29 %
XXe siècle : 53 %
XXIe siècle : 6 %

Répertoire :
XVIIIe siècle : 6 %
XIXe siècle : 35 %
XXe siècle : 53 %
XXIe siècle : 6 %

Grands Classiques :
XVIIIe siècle : 10 %
XIXe siècle : 60 %
XXe siècle : 30 %
XXIe siècle : 0 %

Prélude : 5 concerts sur 5 contiennent de la musique protégée

- Liste des chefs et solistes (sélection d'un chef et de 5 solistes prestigieux par saison).

2008/2009

Fabio Luisi (concert du 20 mai 2009)
Martha Argerich, piano (concert du 8 avril 2009)
Truls Mork, violoncelle (concert du 10 septembre 2008)
Nikolaj Znaider, violon (concert du 18 février 2009)
Frank Peter Zimmermann, violon (concert du 12 février 2009)
Anna Caterina Antonacci, soprano (concert du 12 mars 2009)

2009/2010

Charles Dutoit (concert du 14 janvier 2010)
Nelson Freire, piano (concert du 19 mai 2010)
Vadim Repin, violon (concert du 10 juin 2010)
Jean-Yves Thibaudet, piano (concert du 14 janvier 2010)
Felicity Lott, soprano (concert du 11 janvier 2010)
Evelyn Glennie, percussions (concert du 5 novembre 2009)

2010/2011

Zdenek Macal (concert du 6 février 2011)
Radu Lupu, piano (concert du 23 septembre 2010)
Julia Fischer, violon (concert du 23 février 2011)
Antoine Tamestit, alto (concert du 3 décembre 2010)
Waltraud Meier, mezzo-soprano (concert du 12 janvier 2011)
Sol Gabetta, violoncelle (concert du 6 février 2011)

2011/2012

Neeme Järvi (concert du 7 décembre 2011)
François Leleux, hautbois (concert du 16 novembre 2011)
Thomas Hampson, baryton (concert du 25 avril 2012)
Fazil Say, piano (concert du 3 novembre 2011)
Nikolaï Lugansky, piano (concert du 19 janvier 2012)
Katia et Marielle Labèque, pianos (concert du 9 janvier 2012)

- Composition des publics.

On assiste depuis le début de la convention 2009-2012 à une forte augmentation des abonnements Prélude (la valeur cible a été atteinte à 400% pour la saison 2010/2011). Les valeurs cibles ont été fixées en tenant compte de la série Mosaïque qui a été abandonnée dès la saison 2009/2010. Malgré l'abandon d'une série, le nombre total d'auditeurs pour la saison 2010/2011 dépasse la valeur cible.

Il n'y a pas eu de recensement du public, mais la FOSR constate un rajeunissement du public dans les grandes séries d'abonnement.

3) La qualité des tournées et déplacements, les activités audiovisuelles

Indicateurs :

- Nombre de services annuels pour les tournées comparé au nombre de service prévus par la convention (28).

2008/2009

65 services

Montreux

Rome, Paris, Cologne, Aix-la-Chapelle, Francfort, Berlin, Wiesbaden, Sao Paulo (2)
Buenos Aires (2), Montevideo, Amsterdam (2)

2009/2010

47 services

Montreux, Payerne, Gstaad, Zurich
Bucarest (2), Milan, Turin, Zagreb, Budapest

2010/2011

42 services

Montreux, Lucerne
Barcelone, Madrid, Valence, Amsterdam (2)

2011/2012 (en date du 14/02/2012)

Montreux
Linz, Vienne, Wiesbaden, Cologne, Saint-Petersbourg, Moscou

- Taux de rayonnement.

2009 (sur huit mois) : 22%

2009/2010 : 7.5%

2010/2011 : 6%

- Nombre de spectateurs lors des tournées (valeur cible : 15'000).

2008/2009 : 19'000

2009/2010 : 11'000

2010/2011 : 12'000

4) La relève du public et la formation des jeunes musiciens

Indicateurs :

- Nombre de visites en classe (valeur cible : 25).

2008/2009 : 32

2009/2010 : 29

2010/2011 : 29

- Nombre de Concerts jeunes (valeur cible : 8 à 12).

2008/2009 : 18

2009/2010 : 20

2010/2011 : 22

- Nombre de stagiaires (valeur cible : 20).

2008/2009 : 14

2009/2010 : 23

2010/2011 : 10

Les stagiaires passent une épreuve et sont admis par concours. Le nombre de stagiaires engagés dépend de la qualité des candidats.

- Nombre de services liés aux activités pédagogiques (valeur cible : 20).

2008/2009 : 30
2009/2010 : 35
2010/2011 : 32

Commentaires liés au tableau de bord (annexe 1)

Les chiffres communiqués dans la colonne 2009 concernent la période janvier-août 2009 (8 mois), sauf les indicateurs d'activité, qui concernent la saison 2008/2009.

Personnel : autres (temporaires, musiciens sur appel)

Les chiffres concernent tous les supplémentaires, y compris ceux engagés par l'OSR pour les productions du Grand Théâtre.

Auditeurs pour l'ensemble des concerts annuels proposés à Lausanne

Le chiffre est très élevé en 2010/2011, car l'OSR a participé à trois représentations de Ballet (Bolshoï).

Auditeurs pour l'ensemble des concerts annuels proposés hors Genève

Les chiffres tiennent aussi compte des concerts à l'étranger.

3. Conclusion et perspectives

Au terme de cette évaluation, la Ville, l'Etat de Genève et la FOSR concluent que le bilan est positif avec une majorité des objectifs fixés dans la convention de subventionnement 2009-2012 atteints. Les activités prévues ont été réalisées conformément au projet culturel et artistique de la FOSR. L'objectif, à moyen terme, de figurer parmi les dix meilleures formations européennes a certainement joué son rôle de moteur et permis de consolider la phalange romande parmi les orchestres d'envergure. Sans pouvoir confirmer sa place dans un classement « théorique » ou a priori, les collectivités publiques relèvent que l'OSR se produit fréquemment dans les grandes villes européennes, ou encore en Amérique et en Asie. La FOSR, quant à elle, considère que cinq orchestres sont au sommet, suivis d'un groupe de dix à douze ensembles dont l'OSR ferait partie.

Il convient de saluer le travail artistique accompli par le directeur musical. Sa rigueur et son expérience musicale ont séduit public et critique. La bonne gestion de l'orchestre par la direction artistique et technique a également contribué à confirmer l'OSR parmi les organismes culturels phares à Genève et en Suisse. Le taux de fréquentation des concerts genevois et romands témoigne de l'attachement du public à cet orchestre et du solide travail de promotion et de communication.

Durant les années couvertes par cette convention, l'orchestre a élargi la programmation artistique et exploré des répertoires variés, des grands classiques aux œuvres exigeantes. C'est en particulier le cycle Bruckner et ses enregistrements qui ont permis à l'OSR de réaliser un travail en profondeur, salué par la critique musicale.

Plus de 11'000 élèves assistent aux concerts jeunes de l'OSR chaque saison. Le DIP est très satisfait de cette collaboration avec l'OSR et souhaite la poursuite de ces concerts symphoniques au Victoria Hall.

Afin de prolonger leur partenariat bien établi, les trois partenaires souhaitent poursuivre leur collaboration par la négociation et la signature d'une nouvelle convention de subventionnement pour les années 2013 à 2016.

Annexe 1 : Tableau de bord

		Valeurs cibles	2009 (8 mois)	2009-2010	2010-2011
Indicateurs généraux					
Personnel administratif et technique (PAT)	Nombre de postes moyen PAT en équivalent plein temps (40h par semaine)	20.4	20.63	20.43	19.53
	Nombre de personnes (fin d'exercice)	23	23	23	22
Personnel artistique fixe	Nombre de postes moyen	112	105.88	106.75	110.67
	Nombre de personnes (fin d'exercice)	113	105	109	111
Autres (temporaires, musiciens sur appel)	Nombre de personnes pendant l'exercice	50	210	209	166
	Nombre de semaines par année	50	120*	827	508
Indicateurs d'activités					
Nombre de concerts en Suisse	Ensemble des concerts annuels proposés à Genève	28	38	55	60
	Ensemble des concerts annuels proposés à Lausanne	8	6	9	12
	Ensemble des concerts annuels proposés hors Genève	6	5	9	9
Nombre d'auditeurs en Suisse	Auditeurs pour l'ensemble des concerts proposés à Genève (sans DIP)	33'002	26'880	47'483	46'450
	Auditeurs pour l'ensemble des concerts annuels proposés à Lausanne	12'600	7'103	11'591	14'365
	Auditeurs pour l'ensemble des concerts annuels proposés hors Genève	20'200	23'000**	19'400	18'400
Nombre de collaborations avec d'autres acteurs culturels	Ensemble des collaborations annuelles avec d'autres acteurs culturels	5	3	4	4
Nombre de concerts diffusés sur les ondes	Nombre de concerts annuels diffusés sur la RTS	16	15	30	23
Nombre de productions audiovisuelles	CD, DVD, diffusion internet	2 à 3	4	4	3
Nombre de visites en classe ou visite de classes		25	32	29	29
Nombre de stagiaires HEM	Nombre de stagiaires dans le cadre de la convention de stage avec la HEM	20	14	23	10
Nombre de spectateurs lors des tournées		15'000	19'000**	11'000**	12'000**

* 120 semaines = moyenne de 4 jours par supplémentaire

** Estimation

		Valeurs cibles	2009 (8 mois)	2009-2010	2010-2011
Indicateurs financiers					
Charges de fonctionnement dont charges de personnel	Ensemble des charges de fonctionnement y compris charges de personnel	Voir plan financier	13'630.0	20'715.7	21'198.7
Charges de production dont charges de promotion	Ensemble des charges liées aux concerts		2383.1 / 237.1	4855.3 / 723.1	4468.9 / 700.0
Total des charges	Total des charges y.c. prestations en nature + amortissements		16'013.1	25'571.0	25'667.6
Recettes billetterie	Ensemble des recettes de billets vendus		1'258.2	1'729.2	2'049.1
Ventes et produits divers	Autres recettes propres		1'842.1	2'959.0	2'733.3
Subventions des collectivités publiques	Subvention Canton + subvention Ville + subvention en nature		12'116.0	18'852.7	19'187.1
	Subvention Canton + subvention Ville hors subvention en nature		12'000.0	18'666.7	19'000.0
Dons et autres sources de financement	Dons + autres subventions publiques et privées		1'461.4	2'225.5	1'998.6
Total des produits	Total des produits y.c. prestations en nature		16'677.7	25'766.4	25'968.1
Résultat d'exploitation	Résultat net		664.6	195.4	300.5

Ratios					
Part d'autofinancement	Recettes propres / total produits	Voir plan financier	18.6%	18.2%	18.4%
Part de financement public	(Subventions Canton + Ville y.c. subv. en nature) / total des produits y.c. subv. en		72.6%	73.2%	73.9%
Part de financement autre	(Dons + autres subventions publiques et privées) / total des produits		8.8%	8.6%	7.7%
Part des charges de productions	Charges de productions y.c. charges de promotion / total charges		14.9%	19.0%	17.4%
Taux de rayonnement	Nombre de concerts à l'étranger / nombre total de concerts		22.0%	7.5%	6.0%
Taux moyen d'abonnés	Nombre total d'abonnés / total des billets vendus		81.8%	85.9%	84.0%

		Valeurs cibles	2009 (8 mois)	2009-2010	2010-2011
Billetterie					
Nombre d'abonnements (Genève)	Abts payants jeunes (prélude)	250	553	757	1'025
	Abts payants adultes 3 séries	3'485	3407 / 2997	3'038	3'130
Nombre de jeunes participant aux animations pédagogiques	DIP	10'000	11'319	9'557	9'497
Billets plein tarif	billets vendus adultes	4'176	3'619	2'614	3'107
	billets vendus enfants	650	428	306	321
Billets jeunes	20ans-20francs	25	60	63	90
Billets adultes réduits	Avs/Chômeurs/chéquier culture	1'338	1'098	790	1'050
Total des billets vendus	Nombre total de billets vendus	6'189	5'205	3'773	4'568
Nombre de billets d'abonnement	Abonnements adultes et jeunes (préludes)	22'713	23'414	23'043	24'054
Nombre d'invitations	Nombre total d'invitations (dont 880 servitudes)	2'450	5'023	3'967	4'005
Billets de sponsors		1'650	573	695	1'072
	Total	33'002	34'215	31'478	33'699
				Dont 3'864 billets Mosaïques.	
				Chiffre comparable : 30'351	
Abonnements : Symphonie / Répertoire / Grands Classiques / Mosaïque					

Indicateurs dans le cadre du développement durable

- Envoi des PV des séances du Bureau et du Conseil de fondation par courriel (par courrier uniquement aux personnes qui le demandent).
- Envoi des fiches de salaire par courriel.
- Courant électrique SIG Vitale Vert.

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

	2009 - 8 mois : du 01.01. au 31.08.			2009/2010			2010/2011			2011/2012		2012/2013	
	Plan fin.	Budget	Réel	Plan fin.	Budget	Réel	Plan fin.	Budget	Réel	Plan fin.	Budget	Plan fin.	Budget
PRODUITS D'EXPLOITATION													
Subventions financières genevoises	12'000'000	12'000'000	12'000'000	18'667'000	18'667'000	18'666'700	19'000'000	19'000'000	19'000'000	19'000'000	19'000'000	19'000'000	19'000'000
Subventions genevoises en nature	111'000	116'000	116'000	167'000	185'000	186'000	167'000	181'000	187'100	167'000	182'000	167'000	186'000
Subventions vaudoises	133'000	146'000	160'000	200'000	240'000	253'300	200'000	260'000	273'300	200'000	280'000	200'000	313'000
Subventions autres	-	-	-	-	-	19'900	-	-	11'100	-	-	-	-
Cession de droits (RTSR)	675'000	675'000	675'000	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000	900'000
Recettes	1'149'000	1'222'000	1'258'200	1'703'000	1'650'000	1'729'200	1'770'000	1'905'000	2'049'100	1'770'000	1'761'000	1'770'000	1'798'000
Contributions et dons	987'000	1'212'000	1'264'500	1'855'000	1'935'000	1'909'300	1'855'000	1'855'000	1'680'500	1'855'000	1'855'000	1'775'000	1'927'000
Mécénat spécial couverture déficit	-	-	-	410'000	200'000	-	410'000	410'000	-	410'000	25'000	416'000	50'000
Sponsoring	600'000	661'000	646'300	1'200'000	1'224'000	919'000	1'200'000	1'027'000	994'000	1'200'000	869'000	1'200'000	938'000
Autres recettes	197'000	239'000	232'900	338'000	409'000	514'500	338'000	458'000	478'600	338'000	393'000	338'000	435'000
Utilisation fonds amortissements	42'000	42'000	36'900	56'000	37'000	43'000	37'000	24'000	33'700	32'000	19'000	30'000	16'000
Utilisation du fonds de développement	-	-	-	-	-	-	-	190'000	-	-	252'000	-	284'000
TOTAL PRODUITS	15'894'000	16'313'000	16'389'800	25'496'000	25'447'000	25'140'900	25'877'000	26'210'000	25'607'400	25'872'000	25'536'000	25'796'000	25'847'000
CHARGES D'EXPLOITATION													
Frais de personnel hors indexation	12'943'000			19'526'000			19'674'000			19'804'000		19'896'000	
Politique d'indexation (1.1% par an)	0			331'000			505'000			658'000		850'000	
Total frais de personnel	12'943'000	13'072'000	12'858'900	19'857'000	19'757'000	19'410'400	20'179'000	20'361'000	20'030'500	20'462'000	20'795'000	20'746'000	21'094'000
Frais d'administration	566'000	587'000	510'900	811'000	826'000	835'100	811'000	863'000	759'900	811'000	859'000	811'000	898'000
Frais de fonctionnement (y.c. amortiss. hors fonds)	215'000	302'000	223'300	290'000	314'000	427'200	295'000	379'000	374'600	300'000	394'000	305'000	433'000
Frais de promotion	632'000	697'000	237'100	844'000	808'000	723'100	842'000	814'000	700'000	842'000	809'000	842'000	838'000
Frais de production	2'236'000	2'123'000	1'858'100	3'471'000	3'545'000	3'506'700	3'310'000	3'539'000	3'408'200	3'504'000	3'470'000	3'544'000	3'268'000
Dons conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges amortissements (couvertes par le fonds)	42'000	42'000	36'900	56'000	37'000	43'000	37'000	24'000	33'700	32'000	19'000	30'000	16'000
Arrondi	0	-	-	7'000	-	-	3'000	-	-	1'000	-	-2'000	-
TOTAL CHARGES	16'634'000	16'823'000	15'725'200	25'336'000	25'287'000	24'945'500	25'477'000	25'980'000	25'306'900	25'952'000	26'346'000	26'276'000	26'547'000
RESULTAT	-740'000	-510'000	664'600	160'000	160'000	195'400	400'000	230'000	300'500	-80'000	-810'000	-480'000	-700'000
HORS EXPLOITATION													
Dons conditionnels	250'000	333'000	338'300	500'000	500'000	550'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000
Produits financiers et désinvestissements	50'000	50'000	146'300	75'000	75'000	106'700	75'000	75'000	4'700	75'000	75'000	75'000	40'000
Enregistrements	-260'000	-260'000	-198'000	-200'000	-385'000	-220'400	-250'000	-180'000	-223'800	-200'000	-415'000	-200'000	-495'000
Tournées	-840'000	-840'000	-1'053'900	-500'000	-300'000	-114'200	-400'000	-295'000	-161'500	-500'000	-770'000	-200'000	-405'000
RESULTAT HORS EXPLOITATION	-800'000	-717'000	-767'300	-125'000	-110'000	322'100	-75'000	100'000	119'400	-125'000	-610'000	175'000	-360'000